

Déclaration de certification du fabricant de Lennox pour le crédit d'amélioration de la maison écoénergétique en vertu de la Loi sur la réduction de l'inflation de 2022

CRÉDIT D'IMPÔT FÉDÉRAL POUR CVAC ÉCOÉNERGÉTIQUE QUALIFIÉ AMÉLIORATIONS — CATÉGORIE DE THERMOPOMPES SANS GAINES SANS GAINES

Les contribuables demandant des crédits d'amélioration de l'habitation écoénergétiques doivent conserver cette Déclaration de certification du Fabricant pour les dossiers des contribuables.

En vertu de la Loi sur la réduction de l'inflation de 2022, le Congrès a accordé des crédits d'impôt individuels aux propriétaires qui apportent des améliorations qualifiées à leurs résidences principales pour l'équipement de CVAC à haut rendement. Les crédits d'impôt sont valables pour tous les biens énergétiques admissibles installés du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

ÉNONCÉ DE CERTIFICATION

Conformément à la présente Déclaration de certification, Lennox Industries Inc. certifie que chacun des produits suivants constitue une Propriété énergétique qualifiée et répond aux normes requises pour être considéré comme admissible à un crédit d'impôt foncier écoénergétique tel qu'énoncé à la Section 25C de l'Internal Revenue Code.

Thermopompes sans conduits Lennox® installées dans la région Nord³ qui atteignent un SEER2 minimum de 16,00, EER2 de 9,00, HSPF2 de 9,50, un ratio de capacité de chauffage (17 °F/47 °F) de 58 % et un COP de 5 °F de 1,75 et répondent aux normes fédérales pour la propriété Énergie qualifiée¹ (à condition que ces produits soient combinés avec le ventilateur convecteur approprié, selon le cas²) : thermopompes

MLA009S4S-1P	MLB012S4S-1P	MLB036S4M-1P	MPB024S4S-1P	MPC018S4S-1P
MLA012S4S-1P	MLB018S4M-1P	MLB036S4S-2P	MPC009S4S-1P	MPC024S4M-1P
MLA024S4S-1P	MLB018S4S-1P	MLB048S4M-2P	MPC012S4S-1L	MPC024S4S-1P
MLA036S4M-1P	MLB024S4S-1P	MPB009S4S-1P	MPC012S4S-1P	MPC036S4M-1P
MLB009S4S-1P	MLB030S4M-1P	MPB012S4S-1P	MPC018S4M-1P	MPC048S4S-1P

Thermopompes sans conduits Lennox® installées dans les régions Sud-Est et Sud-Ouest³ qui atteignent un SEER2 minimum de 16,00, EER2 de 12,00 et HSPF2 de 9,00 et répondent aux normes fédérales pour la Propriété énergétique qualifiée¹ (à condition que ces produits soient combinés avec le serpentin et/ou le fournaiseur approprié, selon le cas²) : thermopompes

MLA009S4S-1P	MPB018S4M-1P	MPB030S4M-2P	MLB009S4S-1P	MPC024S4M-1P
MLA012S4S-1P	MPB030S4M-1P	MPC012S4S-1L	MLB012S4S-1P	MPC018S4M-1P
MLA024S4S-1P	MLA018S4M-1P	MPC009S4S-1P	MLB018S4S-1P	MLB018S4M-1P
MPB009S4S-1P	MLA036S4M-1P	MPC012S4S-1P	MLB024S4S-1P	MLB030S4M-1P
MPB024S4S-1P	MLA018S4M-2P	MPC018S4S-1P	MLB036S4M-1P	MHB009S4S-1L
MPB018S4S-1P	MPB018S4M-2P	MPC024S4S-1P	MPC030S4M-1P	MHB009S4S-1P

Climatiseurs sans conduits Lennox® qui atteignent un SEER2 minimum de 16,00 et un EER2 de 12,00 et qui répondent aux normes fédérales pour la Propriété énergétique qualifiée¹ (à condition que ces produits soient combinés avec le serpentin et/ou le fournaiseur approprié, selon le cas²) : SEER2 EER2

MCB012S4S-1L
MCB009S4S-1P
MCB012S4S-1P

Sous peine de parjure, je déclare avoir examiné cette déclaration de certification et, à ma connaissance, les faits présentés sont vrais, corrects et complets.

Lanessa Bannister

Lanessa Bannister
VP, DG Résidentiel Lennox



Lennox Industries Inc.
2100 Lake Park Boulevard, Richardson, TX 75080
1-800-9-LENNOX

¹ « Biens énergétiques admissibles » désigne les biens qui atteignent ou dépassent le niveau d'efficacité le plus élevé (à l'exclusion des niveaux avancés) établi par le Consortium pour l'efficacité énergétique qui est en vigueur au début de l'année civile au cours de laquelle le bien est mis en service. Les unités et exigences homologuées sont valables pour l'année civile 2023 et ne sont pas renouvelées automatiquement pour 2024.

² Les indices des climatiseurs et thermopompe sont basés sur les tests standard du gouvernement américain des modèles combinés à un serpentin intérieur correspondant. Les indices de rendement peuvent varier en fonction des serpentins. De même, les indices d'efficacité peuvent varier lorsqu'ils sont associés à différents générateurs d'air chaud. La présente Déclaration a été émise par un contribuable sur la base des déclarations faites par le contribuable concernant le produit acheté et, le cas échéant, la combinaison de ce produit avec le serpentin et/ou le fournaiseur chaud approprié.

³ Les régions sont définies par le Département de l'Énergie (DOE) dans le registre fédéral 10CFR, partie 430. Ils définissent les régions suivantes :

Le sud-est comprend : États de l'Alabama, de l'Arkansas, du Delaware, de la Floride, de la Géorgie, d'Hawaï, du Kentucky, de la Louisiane, du Maryland, du Mississippi, de la Caroline du Nord, de l'Oklahoma, de Porto Rico, de la Caroline du Sud, du Tennessee, du Texas, de la Virginie, du District de Columbia et des territoires américains.

Le sud-ouest comprend les États de l'Arizona, de la Californie, du Nevada et du Nouveau-Mexique.

Tous les autres États sont inclus dans la région Nord.

REMARQUE: Lennox Industries Inc. (« Lennox ») n'est pas un conseiller fiscal et ne fait aucune déclaration, garantie ou autre assurance quant à savoir si une correspondance particulière est admissible ou est admissible à un crédit d'impôt. Ce document a été préparé à des fins d'information uniquement et n'est pas destiné à fournir, et ne doit pas être utilisé pour, des conseils fiscaux. L'IRS est responsable de la mise en œuvre et de l'administration des crédits d'impôt. Il existe des exigences et des limitations importantes pour que le propriétaire puisse prétendre à des crédits d'impôt. De plus, les lois fiscales peuvent être modifiées. Par conséquent, Lennox vous recommande vivement, à vous et à vos clients, de consulter un conseiller fiscal au sujet de l'admissibilité d'un propriétaire à un crédit d'impôt dans ses circonstances particulières, et de vérifier et d'examiner les lois et réglementations fiscales applicables. Lennox décline expressément toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit découlant de la demande d'un crédit d'impôt d'un propriétaire.